

PV CA du 15-10-20

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 15.10.2020

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER, J.-L. MASSART, D. ROMAIN, X. SMAL, B. VALENTIN, G. BURTON

1. FEED-BACK SUR L'AG DE L'A. C. V. B. L. DU 21.09.2020.

a) Le président estime que l'AG s'est très bien déroulée et que les représentants des clubs présents ont fait preuve de compréhension par rapport aux décisions prises face à la situation que nous vivons tous.

b) Il y a eu ensuite une explication entre le président et le responsable des statuts tant en ce qui concerne l'intervention de ce dernier quant à l'intégration de deux nouvelles équipes, que par la manière du président à vouloir donner la parole à un autre administrateur pour détailler les changements opérés au niveau des règlements.

c) D. Romain s'est demandé pourquoi il avait été demandé de voter uniquement aux représentants ayant des équipes dans le championnat de P3 dames alors que normalement tous les représentants auraient dû voter. Il lui est répondu qu'en réalité, ce n'était pas un vote mais uniquement un avis des représentants étant impactés par l'intégration de nouvelles équipes dans le championnat. Le terme vote était inapproprié.

2. RENCONTRES.

a) Suite aux mesures annoncées par la Ministre des sports, il est bien entendu que le CA s'aligne sur ces décisions et suspend donc les divers championnats provinciaux jusqu'au 08.11.2020 inclus. Les prochains matchs disputés dans la province seront donc ceux prévus au calendrier des compétitions à la date du 14.11.2020. Ceci est la position à ce moment. Elles peuvent encore évoluer en fonction d'éventuelles nouvelles décisions.

b) Le championnat loisir reprendra quant à lui le 09.11.2020, sauf si prolongation de la suspension actuelle.

c) Pour ce qui concerne les listes de force, vu que, dans la province de Luxembourg, il n'y a pas de minimum de joueurs à y inscrire, il apparaît difficile de les imposer. Elle se fera automatiquement en fonction des participations au jeu via le contrôle des feuilles de matches.

d) Il n'y a pas eu jusqu'à présent de problèmes importants au niveau de l'utilisation de volleyspike, nouvelle mouture.

e) Il a été constaté à diverses reprises que le match première débutait en retard, et cela parce que le match réserve n'a pas débuté à l'heure ou/et que les protocoles covid 19 prennent du temps. Aussi, afin d'éviter que le match première prenne du retard, il a été décidé que, si 20 minutes avant l'heure prévue pour démarrer le match première, le match réserve n'est pas terminé, l'arbitre demande aux équipes d'achever le set en cours et n'autorise plus d'en disputer un autre s'il en restait à disputer.

3. TECHNIQUE.

a) Le stage de la Toussaint a du succès. Il y a 46 inscrits dont 17 nouveaux. Il est impossible d'en accepter davantage, la bulle de 50, encadrants inclus, doit être respectée. L'ADEPS demande que les parents attestent que leurs enfants n'ont pas été en contact avec une personne positive » au covid 19, ni avec une personne ayant des symptômes, ou ayant eux-mêmes des symptômes.

b) Les participants au stage se répartissent comme suit : 40 filles et 6 garçons.

- c) Le directeur technique de la FVWB souhaiterait organiser davantage de stages en Wallonie. Arlon a des possibilités au niveau de l'ADEPS.
- d) 24 jeunes de 7 clubs différents ont participé à l'activité 2-0 du 27.09.2020.
- e) La 1ère journée pupilles et minimes a lieu le week-end prochain. Il n'y a que 5 pupilles du Stabulois et 8 minimes de Florenville inscrits. Toutefois, le CA décide de maintenir l'activité, mais de regrouper le tout en matinée.
- f) Comme le directeur technique de la FVWB avait souhaité se déplacer dans les provinces, la responsable technique va essayer qu'il vienne visionner durant le stage de la Toussaint.
- g) Pour l'organisation de la journée finale, le 1er mai prochain, si toutefois cela est possible, les prix de l'Hydrion ont été demandés pour l'occupation de tous les plateaux, mais il s'avère que les prix sont beaucoup plus élevés que le centre sportif de Champlon. Nous prendrons donc une option pour ce dernier.

4. ARBITRAGE.

- a) L'assemblée générale des arbitres s'est bien passée. 10 arbitres s'étaient déconvoqués pour l'occasion.
- b) Pour le moment, un membre d'Erezée s'est inscrit au cours d'arbitrage, nouvelle formule. Espérons que cette nouvelle formule qui permet au candidat de s'organiser à sa guise pour se former aura davantage de succès que le cours en présentiel.
- c) Pour les désignations des 2 premières journées, il n'y a pas eu de problèmes. Mais si le championnat n'avait pas été interrompu, déjà la prochaine journée aurait posé problème.

5. TRESORERIE.

- a) Pour l'instant, la trésorerie est saine. C'est dû principalement au fait que les participants au stage ont payé leurs frais de participation, et qu'aucune facture ADEPS n'a encore été réceptionnée, à part l'acompte versé.
- b) Et il reste encore quelques retardataires qui doivent payer.
- c) Aucune facturation aux clubs n'a encore été établie. Celle-ci ne sera transmise qu'au courant du mois de décembre.

6. LOISIRS.

- a) Au 03.10.2020, il y avait 10 équipes inscrites en championnat. Mais une équipe supplémentaire a demandé à pouvoir intégrer le championnat le 12.10.2020, et celle-ci a été acceptée.
- b) Le championnat aurait dû débuter le 19.10 et se terminer le 22.04.2021. Malheureusement, la covid 19 en a décidé autrement et il faudra attendre le 09.11 pour entamer le championnat.
- c) Il y a 56 joueurs affiliés à Luxloisirs, matricule 8004 qui comprend 4 équipes.
- d) Il est bien entendu que le protocole covid est d'application également en loisir.

7. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 08.09.2020 est approuvé ainsi que celui de l'Assemblée Générale du 21.09.2020.
- b) Le président avait annoncé à l'AG qu'il n'y avait que 830 affiliés. Ce chiffre a bien évolué puisqu'à ce jour, nous avons dans la province 1.072 affiliés.
- c) Le secrétaire confirme que les réunions fixées au 22.02, 29.03 et 26.04.2021 auront respectivement lieu les mardis 23.02, 30.03 et 27.04.2021.
- d) Lors de l'AG, la représentante d'Houffalize nous avait dit que son club n'était pas organisateur du tournoi de beach-volley. Toutefois, au vu des différentes publications faites, il est difficile d'imaginer qu'il n'était pas

dans l'organisation. L'amende relative à une organisation sans demande d'autorisation est donc maintenue.

e) Une discussion est entamée concernant le cas d'un joueur en attente des résultats de test covid qui s'est présenté au match alors qu'il aurait dû rester en quarantaine, les uns estimant qu'aucune sanction ne pouvait lui être infligée, d'autres estimant que le cas devait être renseigné au parquet de la FVWB, qui prendra attitude. Finalement, c'est cette dernière solution qui a été choisie, et celle-ci sera réitérée si d'autres cas devaient se présenter, à moins que le parquet estime ne pas être compétent pour ce cas de figure.

Fin de la réunion : 22h30